

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 avril 2020 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1 (par téléconférence)
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3 (par téléconférence)
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4 (par téléconférence)
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5 (par téléconférence)
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6 (par téléconférence)

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2020-054 PARTICIPATION À LA SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y met fin;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre, et résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer, au besoin, par téléconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Financement par billets de l'emprunt relatif au *Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$*
 - 6.2. Renouvellement du contrat de service avec TELUS Communications
 - 6.3. Contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment administratif
 - 6.4. Mesures préventives et directives au personnel concernant la pandémie (Covid-19)
 - 6.5. Mises à pied temporaires de certains employés à cause de la pandémie (Covid-19)
 - 6.6. Augmentation du salaire minimum et échelle salariale municipale
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice autonome au centre de coordination
8. **Transport**
 - 8.1. Résultat de l'appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage
 - 8.2. Mandat à Tetra Tech pour la surveillance des travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage
 - 8.3. Balayage des rues du village
 - 8.4. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
 - 8.5. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Comité d'embellissement – Demande pour la réalisation de travaux au Sentier des Rosiers
 - 10.2. Comité pour la sauvegarde du quai – Demande pour la réalisation de travaux au quai
 - 10.3. SETIC / Louis Pascal Laforest – Évaluation réglementaire
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille
 - 13.2. Débroussaillage en bordure des chemins municipaux (5^e Rang Ouest)
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2020-055 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 6 avril 2020 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation des procès-verbaux*

2020-056 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 2 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'approuver le procès-verbal du 2 mars 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2020-057 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 16 mars dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal du 16 mars 2020 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2020-058 APPROBATION DES COMPTES AU 31 MARS 2020

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de mars 2020;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 mars 2020 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	40 804.09	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500882 au #500908)	20 045.77	\$
Total des comptes au 31 mars 2020	60 849.86	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

6.1. *Financement par billets de l'emprunt relatif au Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000 \$*

2020-059 ÉMISSION DE BILLETS À COURTE ÉCHÉANCE ET CONCORDANCE AFIN DE FINANCER L'OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 000 \$ qui sera réalisé le 14 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéro	Pour un montant
2019-07	300 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-07, la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé par ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

Année	Montant	Description
2021	11 500 \$	---
2022	11 700 \$	---
2023	12 100 \$	---
2024	12 400 \$	---
2025	12 800 \$	(à payer en 2025)
2025	239 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2020-060 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT DE L'OBJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 avril 2020, au montant de 300 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

11 500 \$	2,10000 %	2021
11 700 \$	2,15000 %	2022
12 100 \$	2,25000 %	2023
12 400 \$	2,40000 %	2024
252 300 \$	2,45000 %	2025

Prix : 98,01800

Coût réel : 2,89846 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

11 500 \$	2,95000 %	2021
11 700 \$	2,95000 %	2022
12 100 \$	2,95000 %	2023
12 400 \$	2,95000 %	2024
252 300 \$	2,95000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,95000 %

3 - CD DE MONT-JOLI - EST DE LA MITIS

11 500 \$	3,16000 %	2021
11 700 \$	3,16000 %	2022
12 100 \$	3,16000 %	2023
12 400 \$	3,16000 %	2024
252 300 \$	3,16000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,16000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Baie-des-Sables accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2020 au montant de 300 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-07. Ces billets sont émis au prix de 98,01800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Renouvellement du contrat de service avec Telus Communications***2020-061 CONTRAT DE SERVICE AVEC TELUS COMMUNICATIONS**

Considérant que le contrat numéro I9174 avec TELUS Communications vient à échéance le 6 mai 2020 en vertu de la résolution #2015-087;

Considérant que la municipalité désire évaluer la possibilité d'implanter la téléphonie IP dans ses édifices;

Considérant que la municipalité attend un suivi de la part de TELUS depuis le 21 février 2020 pour bien évaluer l'ensemble des scénarios;

Considérant le contexte de la pandémie actuelle (Covid-19);

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'aviser TELUS Communications que la Municipalité de Baie-des-Sables désire renouveler l'entente actuelle, mais pour un terme plus court, soit 12 mois, tout en conservant les autres modalités.

Que copie soit transmise à TELUS Communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment administratif*

2020-062 TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Considérant les demandes de prix relatives à la réfection de la toiture du bâtiment administratif en vertu de la résolution #2020-021;

Considérant le *Règlement numéro 2019-08 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que le conseil municipal désire se prévaloir de la possibilité de conclure de gré à gré un contrat avec un entrepreneur local;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de conclure un contrat avec Construction Renault St-Laurent au montant de 28 600 \$ plus les taxes pour la réfection de la toiture du bâtiment administratif selon l'estimation #1813 en date du 27 février 2020.

Les travaux de réfection visés incluent les éléments suivants :

- Enlever et disposer les bardeaux d'asphalte existants;
- Poser une membrane autocollante de chaque côté de la noue de l'entrée principale avant;
- Poser une tôle de noue avec arrêt central et deux (2) antiretours de chaque côté;
- Poser une membrane de sous-protection Deckgard synthétique polypropylène texturé antidérapante;
- Poser les solins, les faîtages, les départs et le calfeutrage nécessaires;
- Poser et viser une tôle émaillée UltraVic de calibre 28G de couleur verte.

Les travaux devront s'effectuer entre le 15 mai et le 15 septembre 2020. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est mandaté pour effectuer la surveillance et la supervision de ces travaux.

Une somme supplémentaire de 2 000 \$ est accordée afin de pallier aux imprévus de chantier et/ou aux imprécisions dans le contrat (devis) tel l'ajout de barrières à neige aux entrées du CLSC et de la bibliothèque. Le maire, Monsieur Denis Santerre, et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont mandatés à autoriser ces dépenses lorsqu'elles sont justifiées.

S'il y a lieu, ces travaux d'investissement seront financés à même le *Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM)*, et le solde à même le surplus accumulé.

Les conseillères, Mesdames Nicole Marcheterre et Véronique Lamarre, votent contre cette proposition, ces dernières préférant un revêtement de bardeaux d'asphalte.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

6.4. *Mesures préventives et directives au personnel concernant la pandémie (Covid-19)*

2020-063 ADOPTION DE MESURES PRÉVENTIVES ET DE DIRECTIVES AU PERSONNEL CONCERNANT LA PANDÉMIE COVID-19

Considérant le contexte de pandémie actuelle (Covid-19);

Considérant qu'il a lieu d'adopter des mesures préventives et des directives au personnel municipal en vue de protéger les citoyens, les employés et les élus;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter les mesures préventives et les directives suivantes :

Mesures préventives :

- Fermeture au public du Centre communautaire Gabriel-Raymond;
- Fermeture au public de la Bibliothèque Marie-Ratté;
- Avant de se déplacer au bureau municipal, la population est invitée à prendre rendez-vous au préalable;
- Les rencontres téléphoniques, les paiements à distance ou par la poste et le dépôt de documents numérisés sont favorisés;
- Les séances du conseil municipal se dérouleront à huis clos et ne seront pas accessibles au public;
- Les séances du conseil municipal se dérouleront, dans la mesure du possible, par voie téléphonique ou par visioconférence.

Directives au personnel :

- Éviter les contacts physiques;
- Maintenir une distance de sécurité de 2 mètres avec toute personne;
- Respecter les consignes d'hygiène (se laver régulièrement les mains et tousser dans votre coude);
- Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail, les téléphones, les claviers et souris informatiques, les poignées de porte, les interrupteurs, les rampes d'escalier, les comptoirs de services, la robinetterie, les outils et les véhicules (volant, leviers de vitesse et de commandes, etc.);
- Divulguer et aviser son supérieur des situations suivantes:
 - Présence de symptômes du coronavirus ou diagnostiqué atteint;
 - Avoir été en contact avec personne infectée du coronavirus;
 - Avoir voyagé à l'extérieur du Canada;
- L'obligation d'isolement pour une période de 14 jours s'applique aux employés de retour de voyage de l'extérieur du Canada, aux employés présentant des symptômes ou atteints du Covid-19 ou ayant été en contact avec une personne infectée;
- Une personne infectée devra fournir un certificat médical avant d'effectuer un retour au travail.

Ces mesures préventives et directives sont maintenues jusqu'à ce que les mesures imposées par le gouvernement québécois soient levées ou que la situation soit rétablie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5. *Mises à pied temporaires de certains employés à cause de la pandémie (Covid-19)*

2020-064 MAINTIEN DE LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS EMPLOYÉS DURANT LA PANDÉMIE COVID-19

Considérant les différentes mesures imposées par le gouvernement québécois en lien avec la pandémie COVID-19;

Considérant que la prestation de travail de certains employés de la municipalité n'est plus requise durant cette période de crise sanitaire;

Considérant que les employées concernées ont été avisés par téléphone le 25 mars dernier que leur rémunération sera interrompue temporairement durant cette période et cela à partir du 29 mars 2020;

Considérant que le conseil municipal désire conserver et soutenir ses employés durant cette période difficile;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu de maintenir la rémunération des employés affectés par la non-nécessité de la prestation de travail durant cette période et selon les dépenses budgétées pour l'année 2020. Les employées visées par cette mesure sont :

- Madame Louise Simard, responsable du service de garderie municipale;
- Madame Françoise Vaillancourt, responsable de la bibliothèque municipale.

La coordonnatrice en loisir intermunicipal, Madame Isabelle Dion, a été mise à pied de façon temporaire depuis le 29 mars 2020 par la Ville de Métis-sur-Mer. La Ville de Métis-sur-Mer sera informé que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de contribuer au maintien de la rémunération de cette dernière durant cette période si la Ville de Métis-sur-Mer en décide ainsi.

La conseillère au siège #2, Madame Nicole Marcheterre, vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

6.6. *Augmentation du salaire minimum et échelle salariale*

Impact budgétaire d'environ 5 000 \$ pour l'exercice financier 2020.

2020-065 MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant l'adoption le 2 février 2009 de la politique salariale des employés municipaux en vertu de la résolution #2009-019;

Considérant que l'échelle salariale en vigueur a été majorée à neuf (9) reprises depuis ce temps en vertu des résolutions #2009-215, #2012-009, #2013-008, #2014-007, #2016-006, #2017-006, #2018-009, #2018-253 et #2019-247;

Considérant que les échelons ont été gelés pour l'année 2015 en vertu de la résolution #2015-008;

Considérant que le taux général du salaire minimum au Québec sera de 13.10 \$ de l'heure à compter du 1^{er} mai 2020;

Considérant que le salaire minimum en Ontario est actuellement de 14 \$ de l'heure;

Considérant la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur afin de rattraper le retard salarial versus le marché du travail;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de majorer de 2.98 % l'échelle salariale en vigueur des employés municipaux au 1^{er} mai 2020. L'échelle salariale qui se compose de 9 classes et de 9 échelons aura une rémunération horaire variant de 13.10 \$ à 23.40 \$. La nouvelle échelle salariale portera la version 2.8.

L'excédent aux dépenses salariales budgétées pour l'année 2020 sera financé à même le surplus accumulé (+/- 5 000 \$). Le conseil municipal révisera la politique salariale et l'échelle salariale à l'automne 2020 en vue de prévoir les crédits budgétaires à l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice autonome au centre de coordination*

2020-066 OCTROIT DU CONTRAT À RPF LTÉE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE AUTONOME AU CENTRE DE COORDINATION

Considérant la résolution #2020-025 relative à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une génératrice autonome au centre de coordination;

Considérant que nous avons reçu les deux (2) soumissions conformes suivantes :

- « RPF Ltée » au montant de 63 735.24 \$ taxes incluses;
- « Les Entreprises d'électricité JMN inc. » au montant de 68 798.74 \$ taxes incluses.

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

- D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de « RPF Ltée » au montant de 55 434 \$ plus les taxes pour la fourniture et l'installation d'une génératrice autonome au centre de coordination tel qu'il est prévu dans le document d'appel d'offres préparé par le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, en date de mars 2020;
- D'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à la signature de tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;
- De mandater, le directeur général, Monsieur Adam Coulombe et le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, pour la surveillance de ces travaux;
- D'autoriser, si requis, une dépense excédentaire au montant de 2 000 \$ au prix global de soumission considérant certaines imprécisions dans le devis;
- D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, à procéder l'aménagement d'une dalle de béton flottante pour recevoir la génératrice autonome au diesel;
- De financer cette dépense d'investissement à même les aides financières obtenues pour la préparation aux sinistres de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgences 9-1-1 du Québec en vertu des résolutions #2018-235 et #2019-188 pour un montant de 37 000 \$ et le solde à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Résultat de l'appel d'offres public pour les travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage*

2020-067 OCTROI DU CONTRAT À « LES PAVAGES DES MONTS » POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE 4^E RANG EST ET OUEST ET LA ROUTE LEPAGE

Considérant l'aide financière confirmée du *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* en vertu de la résolution #2018-161 et d'une lettre datée du 20 mars 2020;

Considérant l'aide financière confirmée du *MTMDET* dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)* en vertu la résolution #2018-162 et d'une lettre datée du 27 mars 2020;

Considérant l'adoption de la programmation de travaux n° 2 dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 en vertu de la résolution #2020-044;

Considérant l'adoption le 1^{er} avril 2019 par le conseil municipal du *Règlement numéro 2019-04 décrétant une dépense et un emprunt de 797 500 \$ pour des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est et une partie du 4^e Rang Ouest*;

Considérant que le règlement numéro 2019-04 a été approuvé par le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)* le 1^{er} mai 2019;

Considérant l'adoption le 16 mars 2020 par le conseil municipal du *Règlement numéro 2020-03 décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour des travaux de pavage sur la route Lepage*;

Considérant les sommes prévues au programme triennal des immobilisations;

Considérant l'appel d'offres public du 10 mars dernier en vertu de la résolution #2020-043;

Considérant que nous avons reçu que la soumission conforme suivante :

- « Les Pavages des Monts inc. » au montant de 1 185 713.78 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu que, conditionnellement à l'approbation par le MAMH du Règlement d'emprunt numéro 2020-03 et de la programmation de travaux n° 2 dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 mentionnés dans le préambule, la Municipalité de Baie-des-Sables :

- Accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de « Les Pavages des Monts inc. » au montant de 1 031 279.65 \$ plus les taxes pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux sur le 4^e Rang Est, une partie du 4^e Rang Ouest et sur la route Lepage tel qu'il est prévu dans le devis d'appel d'offres préparé par Tetra Tech en date de février 2020;
- Mandate Tetra Tech pour la surveillance de ces travaux et l'émission d'un avis de conformité des travaux réalisés ou d'un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur;
- Mandate, en complémentarité avec l'ingénieur, le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, pour la surveillance de ces travaux, ce dernier pourra solliciter l'aide des employés municipaux sous sa responsabilité;
- Autorise une dépense excédentaire au prix global de soumission considérant l'évaluation des quantités dans le devis et cela dans le respect du cadre budgétaire établi en vertu des *Règlements d'emprunt numéro 2019-04 et numéro 2020-03*;
- Finance cette dépense d'investissement conformément aux modalités prévues aux *Règlements d'emprunt numéro 2019-04 et numéro 2020-03*;
- Autorise le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à la signature de tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Mandat à Tetra Tech pour la surveillance des travaux de pavage du 4^e Rang Est et Ouest et route Lepage*

2020-068 MANDAT D'INGÉNIEURIE À TETRA TECH POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE DU 4^E RANG EST ET OUEST ET LA ROUTE LEPAGE

Considérant le mandat donné à la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski pour la rédaction des plans et devis en lien avec les travaux de pavage sur le 4^e Rang Est, une partie du 4^e Rang Ouest et la route Lepage en vertu des résolutions #2018-160 et 2019-216;

Considérant qu'un appel d'offres public pour ces travaux a été lancé le 10 mars 2020 en vertu de la résolution #2020-043;

Considérant que le contrat pour la réalisation de ces travaux a été octroyé conditionnellement le 6 avril 2020 en vertu de la #2020-067;

Considérant l'offre de services professionnels de Tetra Tech en date du 2 avril 2020 pour la surveillance de ces travaux;

Considérant que ces services sont requis afin de respecter les modalités des différents programmes de subvention nécessaires au financement de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu de mandater la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski pour la surveillance des travaux de pavage sur le 4^e Rang Est, une partie

du 4^e Rang Ouest et la route Lepage. Les honoraires professionnels seront facturés selon la méthode horaire et sont estimés à 20 420 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Balayage des rues du village*

2020-069 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 11 heures;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire balayer les rues du village par un entrepreneur de la région au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. *Nivelages des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)*

2020-070 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années;

En conséquence, il est proposé Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2020 par les entrepreneurs de la région au tarif horaire approximatif de 145 \$ plus les taxes. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5. *Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux*

2020-071 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium liquide concentré à 35 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre pour un total de 2 730 \$ plus les taxes (0,39 \$/litre en 2019).

L'épandage de l'abat-poussière s'effectuera aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux

d'épandage de 2 750 litres du kilomètre. Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. Groupe Bouffard – Réouverture du contrat pour le tri et le traitement des matières recyclables

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

10.1. Comité d'embellissement – Demande pour la réalisation de travaux au Sentier des Rosiers

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal. Les résolutions adoptées dans les années passées mettant un terme à l'entretien du sentier des Rosiers seront transmises aux membres du conseil municipal.

10.2. Comité pour la sauvegarde du quai – Demande pour la réalisation de travaux au quai

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil municipal. Les résolutions adoptées dans les années passées fermant l'accès au quai seront transmises aux membres du conseil municipal.

11.1. Nomination d'un représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'OMH

2020-072 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables, trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant qu'en vertu de cette charte, les mandats ont une durée de 3 ans et sont renouvelables;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2018-225 et que la fin de son mandat est prévue le 5 novembre 2021;

Considérant que Madame Lise Allard a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2019-143 et que la fin de son mandat est prévue le 8 juillet 2022;

Considérant que Monsieur Denis Santerre a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2017-075 et que la fin de son mandat est prévue le 3 avril 2020;

Considérant le désir de Monsieur Denis Santerre de poursuivre son mandat;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de renouveler le mandat à Monsieur Denis Santerre comme représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables. Cette nomination demeurera valide tant qu'elle ne sera pas remplacée par résolution du conseil.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'OMH de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

La séance étant à huis clos, aucun suivi n'est effectué.

13. Divers

13.1. Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille

2020-073 APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre (4) cancers sur dix (10) peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont soulevé les points suivants :

- Débroussaillage en bordure des chemins municipaux (5^e Rang Ouest);
- Rapport du carnaval 2020 de Baie-des-Sables;
- Documents numériques aux élus.

14. Période de questions du public

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

15. Levée de l'assemblée

2020-074 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 21 h 45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Denis Santerre
Maire*